

Le débat public

Outil de sensibilisation de la population sur le modèle de sécurité civile et sur l'organisation des secours.

OFFRES D'ACCOMPAGNEMENT :

Animation par le SDIS de réunions avec les collectivités qui souhaitent s'engager dans une démarche de débat public.

Conseils dans la mise en œuvre du débat public, autour de la question de la place des habitants dans l'entraide et du secours de proximité.



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ILLE-ET-VILAINE

Le débat public

Il s'agit d'un débat ouvert aux citoyens pour sensibiliser la population sur le modèle de sécurité civile et sur l'organisation des secours, pour une prise de conscience du **plafonnement des moyens** et de **l'enjeu de l'action citoyenne**.

Ce débat se déroule sous la forme de réunions publiques, de forums internet ou d'autres modalités, **sous l'égide du maire** chargé de son organisation, **accompagné par les animateurs territoriaux du SDIS**.

Il a pour objet de promouvoir la participation des citoyens, d'enrichir les projets en matière de protection, de sauvegarde et d'entraide des populations en associant dès l'origine le plus grand nombre d'acteurs concernés. Cette concertation, menée en amont, permet de convaincre les citoyens du bien-fondé du projet au nom de l'intérêt général.

À noter...

Impulsé par le maire, le débat public permet de soutenir et d'encourager **le pouvoir d'agir des citoyens**, c'est-à-dire les ressources que les citoyens partagent en commun sans en avoir forcément conscience.

Pour aller plus loin :

- ❖ Article - La gazette des communes : [Faire du débat un véritable outil de gouvernance](#)
- ❖ Article - Le Monde : [Démocratie participative : « Les villes sont devenues les lieux de l'innovation politique »](#)

Le plafonnement des moyens

Synergie d'une conjoncture rassemblant une présence territoriale forte et une image très favorable auprès de la population, les sapeurs-pompiers sont sollicités, voire sursollicités, pour **des missions dont l'urgence n'est pas toujours une réalité**.

Avec pour ambition notamment de réduire le nombre d'interventions des services d'incendie et de secours (SIS), et plus particulièrement la charge liée aux secours d'urgence à personne ne relevant pas de leur mission propre, la question se pose sur l'implication du citoyen, voire d'autres acteurs, face à sa **capacité à se responsabiliser** et à réagir sur certaines situations. **Il en va de l'équilibre opérationnel des SIS mais également de la résilience de la population**.

La vision d'un citoyen « consommateur » doit laisser place à une personne pouvant être un acteur dans le dispositif de la sécurité civile, **apporter une réelle vigilance** sur le recours systématique aux services de secours et savoir conduire des actions pour préserver son intégrité et celle de son environnement.

C'est sur ce constat que, suite aux attentats de 2015, une « grande cause nationale » avait été décrétée en septembre 2016 intitulée « adoptons les gestes qui sauvent ».

L'évolution de la **perception du risque par le citoyen** est indispensable à l'émergence d'une culture de sécurité civile.

L'enjeu de l'action citoyenne

L'acteur occasionnel de sécurité civile, les collectivités, les services de l'Etat et les autres acteurs qui concourent aux missions de sécurité civile sont accessibles et mobilisables.

Chacun des partenaires dispose d'un rôle dans le développement du système de sécurité civile de demain, **sous la responsabilité des autorités disposant du pouvoir de police administrative, les préfets et les maires** qui doivent impulser cette politique de sécurité.

Un grand nombre d'acteurs occasionnels de sécurité civile peuvent ainsi être mobilisés pour des opérations de sécurité civile en dissociant les opérations de secours des autres interventions plus accessoires et optionnelles d'assistance à personnes et aux biens.

En effet, il est primordial de faire la différence entre opérations de secours et les autres interventions pour assistance en intégrant la notion d'urgence afin que les conséquences pour la population ne soient que positives :

- **Opérations de secours :**
Soins ou gestes techniques de secourisme que l'on donne à un malade, un blessé dans un état critique.
- **Interventions pour assistance :**
Actions d'assister quelqu'un, de l'aider dans une difficulté, un danger ou action visant à apporter son aide logistique sur une intervention.
- **Urgence :**
Nécessité d'agir vite.

La notion de secours impose donc une connaissance dans le domaine du soin et/ou des gestes techniques de secourisme. Si elle est associée au caractère d'urgence, elle impose, en plus d'un acteur occasionnel de sécurité civile, l'engagement des services publics de secours.

La notion de secours non urgent permet de mener une réflexion sur le moyen ou le partenaire le plus adapté et ne pas conduire à l'envoi systématique de moyens de secours. Les interventions non urgentes « polluent » le dispositif des sapeurs-pompiers sur des missions secondaires et démotivent la ressource.

La notion d'assistance doit être anticipée et organisée en impliquant au maximum la population, voire d'autres partenaires, en s'appuyant sur la notion de collaboration ou de contribution.

En complément du citoyen qui constitue le réseau le plus important d'acteurs occasionnels de sécurité civile, d'autres partenaires des SIS peuvent intervenir lors des opérations de secours et/ou d'autres interventions d'assistance, à savoir notamment :

- Gendarmes/Policiers en patrouille à proximité,
- Facteurs en tournée,
- Agents de la ville travaillant à proximité,
- Elus locaux,
- Policiers municipaux,
- Personnels des réserves communales de sécurité civile,
- Personnels des associations,
- Professionnels de santé...

Les ressources



L'APPLICATION « MAIRES ET CITOYENS »

<https://mairesetcitoyens.fr/fonctionnalites-application-maire>



LE CENTRE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

<https://www.modernisation.gouv.fr/nos-actions/participation-citoyenne/lancement-du-centre-de-la-participation-citoyenne>



LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CNFPT)

<https://www.cnfpt.fr/s-informer/bouquets-ressources/democratie-participative>



LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ILLE-ET-VILAINE

<https://sapeurs-pompiers35.fr/le-sdis35/les-maires-la-securite/>



Les documents supports

L'enquête sur les pratiques de participation mises en œuvre par les collectivités



L'étude de la DITP pour explorer la participation citoyenne au service public



Le livre blanc de la sécurité intérieure

Chapitre 1-2 :
« Favoriser l'engagement citoyen
aux côtés des forces de sécurité intérieure »



Les supports pédagogiques du CNFPT

« La démocratie participative »

